

# Les agrumes dans les îles caraïbes

*La Commission des Caraïbes vient de publier une remarquable étude (1) sur le problème des agrumes. Nos lecteurs trouveront dans cet article les principales données de cette production qui a débuté à la veille de la Seconde Guerre mondiale et se développe rapidement.*

R. M. C.

La culture des agrumes aux îles Caraïbes est localisée principalement dans les territoires suivants : Dominique, Guyane britannique et hollandaise, Honduras britannique, Jamaïque, Porto Rico et Trinidad.

C'est surtout dans les territoires anglais, Honduras britannique, Jamaïque et Trinidad où l'expansion a été la plus importante. Ceci est la conséquence de la forte demande du marché britannique et particulièrement de la politique de contrat d'achat à long terme du Ministère du Ravitaillement anglais sitôt après la cessation des hostilités et également de la politique des pays caraïbes qui développent de nouvelles cultures pour diversifier leur agriculture, pour des raisons économiques.

Le tableau suivant I donne, pour 1955, les surfaces plantées dans les îles britanniques :

<b>ORANGES :</b>	11 880 ha	dont : 6 046 ha	en rapport
Dominique . . . . .	360	340	—
Honduras britannique . . . . .	1 732	398	—
Jamaïque . . . . .	6 668	3 308	—
Trinidad . . . . .	3 120	2 000	—
<b>POMELOS :</b>	5 134	4 500	—
Dominique . . . . .	180	180	—
Honduras britannique . . . . .	444	370	—
Jamaïque . . . . .	750	750	—
Trinidad . . . . .	3 760	3 200	—

## L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION

En Dominique, Monserrat, Sainte-Lucie, Trinidad, on produit des jus naturels. En Honduras britannique et en Jamaïque on produit en plus des jus concentrés. A Porto Rico outre ces jus sont fabriqués des concentrés congelés.

L'industrie des huiles essentielles est localisée principalement en Dominique, Jamaïque et Trinidad.

En Jamaïque, il existe diverses usines de transformation

(1) Market survey citrus caribbean commission-Central Secretariat Port of Spain Trinidad 1956.

D'après ces statistiques on peut dire que les surfaces non encore en rapport, le seront en 1959-60. Elles représenteront une augmentation de 96 % pour les grapefruits, surfaces actuellement en rapport.

La production d'oranges dans les Caraïbes est passée de 1 million 870 caisses (moyenne 1945-1949) à 2 millions 060 en 1954, soit une augmentation de 10 % ; celle des pomeles a augmenté de 48 %.

L'augmentation de la production de pomeles est spectaculaire à Trinidad et Tobago, passant de 396 000 caisses en 1953 à 600 000 en 1954 (14 000 à 24 000 tonnes environ).

Les autres îles Grenade, Monserrat, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et quelques autres territoires produisent approximativement 200 000 caisses chaque année (6 400 tonnes environ).

On prévoit que le potentiel de production sera en 1960, de 366 pour les oranges et 265 pour les pomeles, en prenant comme base 100, l'année 1951. En effet, les prévisions de 1960 donnent les chiffres suivants :

7 610 000 caisses pour les oranges (241 600 t.)  
5 710 000 caisses pour les pomeles (107 300 t.)  
alors que la production de 1951 était de :  
1 726 000 caisses pour les oranges (54 700 t.)  
1 521 000 caisses pour les pomeles (55 200 t.).

La culture des agrumes est affectée par certains sols ne convenant pas, par les conditions climatiques et le manque de moyens financiers de la majorité des producteurs. De ces faits une importante quantité de fruits produits sont de qualité inférieure en tant que fruits frais destinés à l'exportation.

qui ont traité 704 200 caisses, dont 540 580 par les deux principales usines. En 1954, l'évaluation à la Jamaica Citrus Growes Ltd. des coûts se montait à environ 233 fr le kilogramme pour les jus d'oranges, 189 fr pour les jus de pomeles, 8,20 fr pour l'aliment pour le bétail et 248 fr pour les huiles essentielles.

La production annuelle d'huiles essentielles est évaluée à 25 tonnes.

Les sous-produits pour l'alimentation du bétail représenteraient environ 2 1/2 % de toute l'industrie de trans-

formation. Cette production est évaluée, pour les produits alimentaires à partir des peaux d'agrumes, approximativement à un millier de tonnes.

Le quota des agrumes destinées à la transformation est fixé par l'Association des Produits d'agrumes de Jamaïque, d'après les estimations des producteurs. L'association a le pouvoir de répartir la quantité, la qualité et le pourcentage de fruits disponibles à chaque emballeur et transformateur.

#### Trinidad.

Il n'y a qu'une usine de transformation qui appartient à l'Association Coopérative des producteurs d'agrumes de Trinidad et Tobago.

70 % des quantités délivrées à la Coopérative servent à la fabrication des jus naturels.

Au cours de la campagne 1953-1954, la Coopérative a traité 452 000 caisses, dont 377 000 de grapefruits Marsh (environ 14 000 tonnes) et 55 000 caisses d'oranges Valencia (1 800 t. environ). Au cours des mois de 1954, l'usine a fabriqué près de 900 t. d'aliments pour le bétail, dont le prix de vente a été approximativement 20 000 fr la tonne.

#### Honduras britannique.

La Citrus Company à Stanncreek est la seule usine de transformation équipée pour la fabrication des jus concentrés, des quartiers de grapefruits, des jus pour l'industrie des boissons gazeuses, des huiles essentielles (oranges et grapefruits). Une autre usine fait de la conserve. Sur une récolte de 197 500 caisses de grapefruits et 26 300 caisses

d'oranges, seulement 33 000 caisses de fruits frais furent expédiées sur l'Angleterre (1 355 t.).

Les fabrications de la Citrus Company furent les suivantes pour 1954 :

81 506 caisses de jus de grapefruits en boîtes (environ 13 123 hl).

7 396 caisses de jus d'oranges en boîtes (1 000 hl).

124 569 caisses de jus de grapefruits en segments (1 700 t.).

Huiles essentielles d'oranges, 478 kg.

Huiles essentielles de grapefruits, 498 kg.

Jus pasteurisés : 1 700 barils, soit environ 3 400 hl.

On estime que la qualité des jus produits doit être améliorée dans les Caraïbes et standardisée de façon à pouvoir entrer avec succès en compétition avec ceux des autres pays producteurs. Le facteur dominant des diverses années a été l'expansion rapide des jus concentrés congelés.

Le succès de l'industrie de transformation des agrumes dans les Caraïbes dépendra :

1° de son adaptation pour satisfaire la préférence du consommateur ;

2° de l'augmentation de la production en diminuant les frais de fabrication ;

3° de la haute et constante qualité des produits ;

4° du développement du marché local ;

5° de l'organisation efficiente de la commercialisation ;

6° des facilités de transports à bas prix.

7° du développement de la publicité.

Il ne faut pas perdre de vue que cette industrie est saisonnière et qu'elle devra étudier la fabrication d'autres conserves de légumes et fruits tropicaux pour travailler à plein temps et diminuer ses prix de revient.

## LA COMMERCIALISATION

La distribution est l'une des principales difficultés pour l'agrumiculture des Caraïbes. En effet, elle n'a qu'un marché local étroit comparativement à sa production, elle doit lutter avec les autres pays agrumicoles dont la commercialisation est bien organisée, en particulier celle des États-Unis.

Pour les marchés extérieurs et l'industrie, ce sont les Coopératives qui assurent la commercialisation. On estime qu'il faut les encourager ainsi que les producteurs à améliorer leurs méthodes de commercialisation sur le marché local (qualité, conditionnement, suppression de la vente à l'unité, publicité, présentation au consommateur).

En Jamaïque, environ 10 à 15 % des oranges et 3 à 5 % des grapefruits sont consommés localement. A la Trinidad la consommation locale est de 25 % et 8 % environ respectivement.

Les ventes à l'étranger sont faites en majorité à la commission, à un taux de 5 % sur le prix de vente.

Pour Porto Rico le taux de commission sur le marché des États-Unis est de 6 %.

#### Jamaïque.

Les producteurs de Jamaïque ont reçu en moyenne de l'Association les prix suivants au cours des dernières années suivant la destination :

Moyenne en francs au kilogramme (environ).

	Pour les fruits exportés en frais		Pour les fruits destinés à la transformation	
	Oranges	Pomelos Marsh	Oranges	Pomelos Marsh
1949-1950	7,8	7	6,5	4,5
1950-1951	10,2	4,20	7,8	4,3
1951-1952	10,7	5,20	10,1	4,4
1952-1953	14,9	7,20	9,9	4,9
1953-1954	14,7	10,40	9,9	7,5

On a proposé que le prix payé par les usines soit basé sur l'extrait sec.

#### Honduras britannique.

La Citrus Compagnie en 1954 a acheté les oranges aux producteurs indépendants au prix de 8 fr 55 le kilogramme contre 10 fr en 1953.

Pour les pomelos elle les achetait, soit pour l'exportation en frais, soit pour la transformation. Elle versait une avance et, après la fin de la saison, un second versement.

Au cours des dernières années de production, les prix payés par la Compagnie ont été les suivants :

Au kilogramme en francs.

	Pomelos pour l'exportation	Pomelos pour la transformation
1951-1952	4,55	3,98
1952-1953	5,30	4,74
1953-1954	6,50	5,86

#### Trinidad.

Les prix payés par l'Association à ses membres ont été les suivants :

Au kilogramme en francs.

	Oranges		Pomelos	
	pour l'exportation	pour transformation	pour l'exportation	pour la transformation
1951-1952	16,8	9,4	10,2	4,8
1952-1953	13,7	8,5	5,7	5,7
1953-1954	14,3	8,5	8,5	5,2

#### Dominique.

De septembre à fin novembre 1954 les producteurs touchaient 12,60 fr du kilogramme, en décembre, 9,30 fr. Pour les pomelos ils recevaient pour les calibres 64 et supérieurs : 15 fr du kilogramme de septembre à fin novembre et en

Tableau II

au kilogramme en francs (chiffres arrondis).

	Jamaïque	Honduras Britannique	Trinidad	Dominique
<i>Oranges</i>				
Prix F. O. B. ....	41,20	39,80	29,70	35,55
Prix au producteur. ....	14,20	13,20	14	14,90
Emballage. ....	13,95	15	10,80	15,10
Transport terrestre. ....	3,55	0,90	0,60	0,60
Frais de réfrigération. ....	2,80	—	—	0,75
Gabarage. ....	—	—	—	1,50
Taxes Gouvernement d'exportation. ....	—	—	—	0,60
Frais de vente. ....	—	—	—	1,75
Contribution à l'Association des Producteurs. ....	0,09	—	0,40	—
Autres taxes et divers. ....	6,60	10,70	3,85	0,25
<i>Pomelos</i>				
Prix F. O. B. ....	40,95	39,80	24,60	31,25
Prix au producteur. ....	10,40	8,80	8,55	10,45
Emballage. ....	13,65	15	10,80	14,90
Transport terrestre. ....	3,80	0,90	0,60	0,60
Frais de réfrigération. ....	3,35	—	—	0,75
Gabarage. ....	—	—	—	1,50
Taxes Gouvernement d'exportation. ....	—	—	—	0,40
Frais de vente. ....	—	—	—	1,75
Contribution à l'Association des Producteurs. ....	0,09	—	0,40	—
Autres taxes et divers. ....	9,65	15,10	4,25	0,90

décembre 9,60 fr pour la variété Marsh et pour la variété Triumph 8,23 fr en même calibre.

#### Porto Rico.

Les prix à la plantation pour les pomelos n'ont pas varié entre 1952 et 1954. Ils sont restés approximativement à

560 fr les 100 fruits et pour les oranges à 172 fr les 100 fruits.

Sur les marchés d'exportation les fruits sont expédiés en majorité en consignment.

Le tableau II, ci-après, montre le prix moyen F. O. B. de fruits frais exportés par les différents pays caraïbes vers le Royaume Uni, pour la campagne 1953-54.

## LE PRIX DES PRODUITS TRANSFORMÉS

### Jus d'agrumes.

Les exportations de jus sont rarement effectuées en consignment.

Au cours des années 1953-1954 les prix furent très variables et, en 1955, les prix baissèrent en partie par suite des cours des pays producteurs méditerranéens et, en partie, par la suppression des licences.

Les ventes des produits de Jamaïque furent suspendues après que les producteurs d'Israël ramenèrent leur prix de 1 512 fr la caisse de 24 boîtes 2 A de jus d'orange (environ 13 l) à 1 344 fr. En 1953-1954 le Ministère du Ravitaillement anglais maintient le prix F. O. B. des jus concentrés d'orange à 370 fr le litre.

Le tableau III suivant montre les prix C. I. F. en francs des produits transformés d'agrumes des Caraïbes rendus ports anglais en 1953-1954 (avant la baisse des prix).

### Huiles essentielles.

Au cours de la saison 1953-1954 les prix approximatifs C. I. F. sur l'Angleterre pour les huiles essentielles d'oranges furent de 1 244 fr le kilogramme et pour celle des pomelos 2 400 fr.

Pour les huiles essentielles de limes, la moyenne des prix C. I. F. Londres, au cours des différentes saisons, était :

1949-1950.....	4 470 fr. le kilogramme
1950-1951.....	5 600
1951-1952.....	7 130
1952-1953.....	4 870
1953-1954.....	3 555

La baisse des prix est le résultat de la concurrence, sur ce marché, de l'huile essentielle de limes en provenance du Mexique. D'ailleurs la demande est assez constante et au cours des dernières années on note de moins en moins de fluctuations des prix.

## TRANSPORT

Pour leurs exportations vers les marchés étrangers les producteurs des Caraïbes ont de sérieuses difficultés :

- 1° le manque de facilité d'embarquement ;
- 2° les services irréguliers ;

	Jamaïque	Honduras	Trinidad
<b>ORANGES</b>			
	francs	francs	francs
<i>Jus concentrés (unité litre)</i>			
Prix F. O. B. ....	350,30	350,30	
Fret .....	12,30	12,30	
Assurances .....	6,15	6,15	
Commission Agent	19,35	19,35	
C. I. F. ....	388,10	388,10	
<i>Jus naturels</i>			
Par caisse 24 boîtes 2 A soit la (boîte 0,568 l)			
Prix F. O. B. ....	48,20	48,20	48,70
Fret .....	4,50	4,50	4,65
Assurances .....	0,15	0,15	0,30
Commission agent anglais .....	3,15	3,15	2,35
C. I. F. ....	56,00	56	56
<b>GRAPEFRUITS</b>			
<i>Jus concentrés (unité litre)</i>			
Prix F. O. B. ....	217,40	206	
Fret .....	12,30	12,30	
Assurances .....	4,40	4,40	
Commission agent anglais .....	12,30	11,40	
C. I. F. ....	246,40	234,10	
<i>Jus naturels (en boîte 0,568 l)</i>			
Prix F. O. B. ....	37,15	37,15	36,85
Frêt .....	4,50	4,50	4,65
Assurances .....	0,15	0,15	0,50
Commission agent anglais .....	2,50	2,50	(a) comprend le prix F.O.B.
Prix C. I. F. ....	44,30	44,30	42
<i>Segments (en boîte 0,600 kg) la boîte</i>			
Prix F. O. B. ....	66	66	
Fret .....	4,50	4,50	
Assurances .....	0,15	0,15	
Commission agent anglais .....	4	4	
Prix C. I. F. ....	74,65	74,65	

3° les possibilités de réfrigération inadaptées.

4° les taux extrêmement élevés de fret.

Deux points sont essentiels pour développer les ventes de fruits frais à savoir : 1) arrivage quand le marché est peu approvisionné alors que la demande est bonne 2) que le fruit arrive en bon état, conditions qui ne sont pas entièrement réalisées par les fruits exportés des Caraïbes.

Ainsi, en Jamaïque, les agrumes sont expédiés par navire bananier ou par navire réfrigéré touchant une fois ou deux par mois Kingston sur lesquels les réservations de

fret doivent être faites au moins un mois 1/2 d'avance.

Quant aux exportations sur la Nouvelle Zélande, celles-ci sont irrégulières et les installations ne sont pas suffisantes à Kingston pour les navires. Le fret à destination de ce pays est de 19 200 fr la tonne.

Aux Honduras il n'y a pas de service régulier de navire réfrigéré. Pour avoir du fret réfrigéré, on affrète 2 à 5 navires par campagne avec des chargements minimums de 500 tonnes.

Les tarifs de fret ont été les suivants en 1954 à destination du marché de Londres :

	Agrumes frais				Jus d'agrumes	
	en cale ventilée		en cale réfrigérée		concentrés	naturels
	à la tonne en francs	à la caisse en francs	à la tonne en francs	à la caisse en francs	à la tonne en francs	
Jamaïque.....	(a) 10 980 (b) 9 555	448	12 745 11 555	520	9 380 —	7 027
Trinidad.....	(a) 10 980 (b)	448		520	11 220	7 303
Honduras . . . . .	—	—		560		7 921
Espagne.....	(a) 5 100 (b) 4 620	208 232	— —	— —	4 685 5 345	4 685 5 345
Israël.....	(a) 5 680 (b) 5 150					
Afrique du Sud.....			(a) 8 431 (b) 7 644	344	7 165	5 345

(a) Pour les pomelos, poids de la caisse armée est de 40,8 kg.

(b) Pour les oranges, poids de la caisse armée est de 45 kg.

Le tarif de fret de Trinidad à destination du Canada est de 452 fr la caisse (oranges ou grapefruits) en ventilé et 924 fr en cale réfrigérée (approximativement 11 000 fr la tonne et 22 650 fr la tonne respectivement). Pour les jus

d'agrumes à destination de la Nouvelle-Zélande, le fret est approximativement 14 200 fr la tonne.

Le prix du fret pour le trafic inter-caraïbes, peu important d'ailleurs, est de la Trinidad vers les Barbades, Montserrat, St Kitts, de 3 300 fr ; et de Jamaïque vers Curaçao, 8 000 fr la tonne. Les frais de débarquement étaient de 0,85 fr à 1,30 fr du kilogramme.

## ASPECT DU PROBLÈME DES DÉBOUCHÉS

La production d'agrumes des Caraïbes est exportée, soit en frais ou en jus. Les débouchés sont presque exclusivement le marché anglais où se trouve la concurrence des productions des autres pays agrumiculteurs bien organisés, en particulier les États-Unis. C'est d'ailleurs là une des raisons, avec celle de qualité, qui a fait décroître les exportations sur le marché canadien, celui-ci étant du reste assez limité.

Pour aider le développement et la production des terri-

toires anglais des Caraïbes, le Ministère du Ravitaillement en 1950 fit un contrat à long terme pour l'achat annuel de 5 000 t. de jus concentrés, d'oranges de Jamaïque et de Honduras britannique. Ce contrat couvrait la période décennale des saisons 1950-1951 à 1959-1960. et prévoyait une révision annuelle des prix, dans la limite de variation envisagée, pendant la période des 5 premières années, celle de la seconde période quinquennale devant être discutée ultérieurement.

Par suite de la concurrence sur le marché anglais des importations provenant des Territoires non britanniques, il fut reconnu la nécessité d'aider les producteurs des Caraïbes britanniques. Plusieurs suggestions furent mises en avant pour leur permettre de lutter contre cette concurrence.

1) la création d'un Pool de Commercialisation des Caraïbes pour coordonner les efforts de distribution internationale des régions productrices quant à la commercialisation des fruits frais dans le Royaume-Uni ;

2) l'augmentation des droits des fruits frais et des produits transformés pour les importations en Angleterre des territoires n'appartenant pas au Commonwealth, et l'imposition de droits de péréquation si les exportations de ces pays étaient subventionnées ou effectuées à un prix non rémunérateur, que ceci soit le fait ou non de subventions ;

3) l'institution d'un quota d'importation et de licences pour les importations extra-Commonwealth ;

4) la création d'une association de producteurs d'agrumes des Antilles anglaises afin de supprimer la concurrence entre les membres de ces territoires, pour améliorer et la qualité et la production, et que ceux-ci soient plus forts pour lutter contre la concurrence étrangère. Cette Association existe actuellement.

Une délégation des producteurs se rendit en Angleterre pendant les premiers mois de l'année de 1954 pour discuter avec le Colonial Office.

Les conclusions de cette réunion furent les suivantes :

a) Le Gouvernement britannique n'effectuera pas pour l'année fiscale d'autres achats de produits transformés d'agrumes avec les fonds disponibles américains en cours d'après la section 550 de l'acte de Sécurité Mutuelle.

b) Aucun achat ultérieur ne devra être effectué dans le cadre d'un programme d'aide américaine sans que les gouvernements des territoires producteurs n'aient été consultés avant toute décision.

c) Le Gouvernement britannique, si nécessaire, s'organisera pour acquérir les surplus de l'année en cours de pomelos en conserves non vendus, en provenance des Antilles britanniques, à un prix basé sur le prix moyen auquel le Ministère du Ravitaillement a vendu au cours de la saison 1952-1953.

En novembre 1954, le Ministère des Colonies britanniques envoya une mission d'enquête aux Antilles pour étudier le problème de l'Agrumiculture.

Les principales conclusions du rapport remis en 1955 étaient les suivantes :

a) en dépit des conditions agricoles, des prix locaux élevés ainsi que le taux des frets, les grapefruits des Antilles anglaises bénéficiant de facilités de transports convenables, existantes ou à leur donner, doivent pouvoir être mis en concurrence sur le marché anglais avec les pomelos d'autres provenances et doivent, sur la base des prix moyens pratiqués récemment, pouvoir réaliser des cours rentables fournissant un bénéfice suffisant au producteur ;

b) les prix élevés et un long transport, conjointement avec certains désavantages concernant la qualité du fruit,

ont pour résultat que la perspective de trouver un débouché favorable sur le marché des fruits frais en Angleterre, pour n'importe quelle quantité de la production d'oranges en augmentation particulièrement en Jamaïque et en Honduras britannique, est plus qu'incertaine. Les ventes d'oranges à un prix économique sur le marché de Nouvelle-Zélande semblent devoir continuer à moins, ou jusqu'à ce qu'elles soient supplantées par les fruits en provenance d'Australie. Toutefois ce marché ne pourra plus absorber qu'une faible partie des quantités exportables des Caraïbes ;

c) des prix élevés, les désavantages du fret, compensent les avantages naturels en regard de la qualité du fruit pour la transformation et avec la réapparition de la libre concurrence sur le marché anglais, le niveau des prix de la plupart des jus d'agrumes et segments font qu'actuellement ils ne sont pas rentables pour les transformateurs des Caraïbes. Il n'a pas été prouvé de façon évidente que les prix courants pratiqués en Angleterre devaient être considérés comme exceptionnellement bas, et par conséquent, que l'on puisse attendre une amélioration des prix ;

d) dans le cas où les agrumes et produits américains pourront être importés librement sur le marché anglais, il apparaît que les produits des Caraïbes disparaîtront de ce marché, pour deux causes : la qualité et la popularité d'une part et, d'autre part les prix ;

e) pour les limes et leurs produits dérivés, des problèmes très différents et spéciaux surgissent. Pendant plusieurs années cette industrie reposa pour ses revenus surtout sur la vente des huiles essentielles, qui primitivement étaient un sous-produit de la production des jus de limes. Le marché des jus de limes est maintenant très restreint et par suite de la suppression des restrictions d'importations en Angleterre des huiles essentielles de la zone dollar, les prix en Angleterre sont tombés à un niveau très bas par suite de la concurrence des importants approvisionnements du Mexique et d'ailleurs. En conséquence la transformation des limes est devenue inéconomique à moins que les usines de transformation soient encore capables de trouver un débouché pour les jus.

#### Fonds d'assistance.

En octobre 1955 le Gouvernement britannique annonça la création d'un fonds d'assistance des prix dont on espère qu'il pourra placer les territoires producteurs d'agrumes des Caraïbes britanniques dans une meilleure position pour lutter avec ceux des territoires étrangers subventionnés. Ce programme prévoit la création d'un fonds en Jamaïque, Trinidad, Dominique, Honduras britannique, qui sera utilisé, si la nécessité se fait sentir, pour amortir, à la production, les effets de la fluctuation des cours.

Lorsque la moyenne annuelle des prix sera au-dessus d'un niveau donné, les producteurs alimenteront ce fonds ; si les prix tombent au-dessous de ce niveau, c'est le fonds qui finance. Dans le cas où des sommes devraient être versées par le fonds avant que celui-ci n'ait pu être cons-

titué par les versements de la part contributive des producteurs, elles devront être versées par les Gouvernements. Ceux-ci seront alimentés jusqu'aux quatre cinquièmes dans le cas de la Jamaïque, Dominique et Honduras britannique, et de la moitié pour la Trinidad par des prêts sans intérêt faits par les fonds du Colonial Development and Welfare.

Le prix minimum pour les oranges, prix net pour les producteurs à partir duquel l'aide entrera en jeu est de 364 fr par caisse (environ 8 fr du kilogramme) pendant la première année du programme, 336 fr (environ 7,45 le kilogramme), la seconde année, 308 fr la troisième année (environ 6,85 fr le kilogramme). Les prix compris entre 364 et 392 fr la caisse (8 et 8,70 fr le kilogramme environ) n'entraînent aucun versement ou retrait de fonds pendant la première année. Pour les deuxième et troisième année la zone vente s'étendra au prix limite de 308 fr par caisse (7,45 fr le kilogramme).

Le taux de la contribution par les industries quand les prix seront au-dessus de 392 fr par caisse sera des 2/3 de

la différence entre ce prix et l'actuel prix moyen de l'année. Et au cours de la troisième année quand le prix maximum sera de 308 fr, le 1/3 de toute baisse à partir de 336 fr à ce prix sera supporté par les producteurs.

Il fut convenu qu'un programme similaire serait appliqué pour les grapefruits. Les prix de support minimum pour les trois années seraient d'environ 244 fr, 224 et 240 fr par caisse (environ 6, 5,50 fr et 5,90 fr du kilogramme).

On projette d'appliquer ce programme seulement à la production des arbres plantés avant décembre 1954. Soumis à cette limitation, les paiements à faire au ou par le fonds de subvention seront effectués conformément à un barème accepté pour chaque produit, qui sera commun à tous les territoires intéressés.

Il a été convenu qu'une enquête sera entreprise en même temps sur la commercialisation en Angleterre et qu'au cours de la troisième année on procédera à un nouvel examen de la situation de l'Agrumiculture dans les Caraïbes britanniques.

## SUGGESTIONS

De ce tour d'horizon sur la situation de l'Agrumiculture dans les Caraïbes, l'auteur du rapport suggère que :

1° L'une des premières nécessités est le développement des débouchés locaux et régionaux (inter-Caraïbes) pour le fruit frais. Dans ce but il est indispensable que l'effort se porte sur le calibrage, la standardisation, l'emballage, le stockage et les diverses phases de la commercialisation.

2° Pour les débouchés extérieurs tous les efforts devront tendre pour la bonne arrivée à destination des fruits, d'une part ; d'autre part, à assurer des expéditions régulières en particulier quand les autres sources d'approvisionnement sont moindres.

3° En ce qui concerne l'Industrie de transformation, il

est indispensable d'entreprendre des recherches en vue de l'amélioration et de la standardisation de la qualité du produit, et surtout de la diminution des prix de production et du développement et de l'amélioration de la méthode de commercialisation.

4° Il est essentiel de développer et renforcer la coopération entre les diverses régions productrices des Caraïbes pour faire face à la concurrence des autres territoires producteurs (extra-Caraïbes).

5° D'étudier de façon attentive l'important problème des transports, non seulement du point de vue des exportations à l'intérieur des Caraïbes, mais également vers les marchés extérieurs.

TABLEAU DE COMPARAISON DES PRIX DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION  
AUX CARAÏBES en 1954 (en francs).

*Jus d'oranges naturels* en carton, 24 boîtes 2 A  
(0,600 l environ, la boîte), soit à la boîte.

	Jamaïque	Trinidad	Honduras britan- nique
Prix du produit.....	52,66	52,16	52,66
Prix de l'huile essentielle récupérée.....	3,16	—	2,50
	55,82	52,16	55,16
Moindre coût de trans- formation.....	39,50	26	43,66
Reste pour le producteur, le transport et le béné- fice du transformateur	16,33	26,16	11,50

*Jus concentrés d'oranges*  
le litre

	Jamaïque	Trinidad	Honduras Britan- nique
Prix du produit.....	363,47		357,31
Prix de l'huile essentielle récupérée.....	42,24		31,68
	405,72		388,99
Moindre coût de produc- tion.....	152,25		154,01
Reste pour le producteur, le transport, le béné- fice de l'Industrie....	253,46		234,98

*Jus naturels de grapefruits*  
en boîte 2 A (24 boîtes) la boîte 0,600 l environ

Prix du produit.....	38,33	37,33	38,33
Prix de l'huile essentielle récupérée. ....	1,50	—	1,33
	<u>39,83</u>	<u>37,33</u>	<u>39,66</u>
Moindre coût de trans- formation. ....	39,66	26	35,66
Marge.....	0,16	11,33	4

*Jus naturels de grapefruits*  
en boîte de 10 par gallon, soit le litre

Prix du produit.....	73,92		73,92
Prix de l'huile essentielle récupérée. ....	1,77		1,77
	<u>75,69</u>		<u>75,69</u>
Coût moindre de fabrica- tion.....	53,68		53,68
Surplus.....	22		22

*Jus concentrés de grapefruits*  
le litre

Prix du produit.....	220,02		206,82
Prix de l'huile essentielle récupérée. ....	13,20		11,44
	<u>233,22</u>		<u>218,26</u>
Moindre coût de fabrica- tion.....	106,49		110,89
Surplus disponible. ....	126,73		107,37

*Segments de grapefruits*  
en boîte de 24/2 A, soit la boîte de 600 g environ

Prix de vente.....	74,66		74,66
Coût de fabrication....	49,16		51,83
Surplus disponible.....	25,50		22,83

N. B. Un tableau des exportations d'agrumes des Caraïbes en frais et les produits transformés complète cet exposé. Il est publié à la page 128 de cette revue.

